



Sur mon proces verbal,la case 4bis a été cochée mais pas la somme

Par **tivanille**, le **31/07/2009** à **23:58**

Bonjour,

J'ai été arrêtée et j'ai eu une amende de catégorie 4 bis pour avoir "coulé" un stop. Sur la contravention la case catégorie 4 bis a été cochée mais aucune somme n'a été entourée. Cette contravention est-elle caduque ? Puis-je contester le paiement de la contravention puisque le PV a été mal rempli.
Merci pour votre réponse rapide.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **13:23**

Bonjour,

Ben non, aucune contestation possible puisque vous avez été interceptée et que l'agent verbalisateur a pris les renseignements vous concernant sur votre permis de conduire, et les indication du véhicule sur la carte grise.

Montant du PV 135 € et vous allez perdre 4 points.